



Légende :

- Limites communales
- P < 350 Kw/m : Très faible
- 350 < P < 1700 Kw/m : Faible
- 1700 < P < 3500 Kw/m : Moyen
- 3500 < P < 7000 Kw/m : Elevé
- P > 7000 Kw/m : Très élevé

Echelle :



COMMUNE DE CARROS
 PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS
 PREVISIBLES d'INCENDIE de FORETS

Carte de l'aléa



Pour le Préfet,
 Le Secrétaire Général
 DRM-D 3141
Gérard GAVORY
 Gérard GAVORY

Echelle : 1/10 000 ème

PRESCRIPTION du PPRIF : Arrêté du 10 février 1997

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL : du 31 janvier 2013

ENQUETE : du 25 février 2013 au 29 mars 2013

APPROBATION du PPRIF : Arrêté du 06 JAN. 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
 ALPES-MARITIMES
 SERVICE EAU RISQUES